

## Tentatives contre *Summorum Pontificum*

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Non classé](#)

**Date** : 18 février 2011

Mon confrère [Christophe Saint-Placide](#) relaie depuis quelques jours les graves informations qui circulent quant au contenu d'une instruction relative à l'application du motu proprio *Summorum Pontificum*. La publication de cette instruction serait programmée pour le mois de mars. Le texte serait en effet près d'être porté à la signature du Saint-Père. Son contenu limiterait les effets de *Summorum Pontificum* et ferait passer ce motu proprio du rang de loi universelle à celui de simple privilège.

L'exécuteur principal de cette tentative de stérilisation serait le Promoteur de la Justice de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, **Mons. Charles J. Scicluna**, prélat originaire de Malte, personnage-clé du Saint-Office.

L'un des points capitaux de l'instruction consisterait à n'appliquer le motu proprio qu'au rite romain et non plus aux différents autres rites latins : ambrosien, dominicain, etc. De ce fait les religieux qui ont repris le rite traditionnel de leur ordre retomberaient sous la modalité du privilège et devraient faire face aux autorités. Récemment le supérieur général des dominicains s'était opposé à l'utilisation du rite dominicain. Il s'agit là d'un premier pas pour vider le motu proprio de son caractère de loi universelle.

L'autre point concerne les ordinations sacerdotales. Les séminaristes diocésains qui ont obtenu de leur évêque de célébrer dans la forme extraordinaire ne pourront plus être ordonnés selon le pontifical conforme aux livres liturgiques de 1962, comme cela se pratiquait depuis quelques années, notamment à Toulon. Pour continuer à procéder à de telles ordinations, les évêques devront demander un privilège pour appliquer le motu proprio *Summorum Pontificum*.

Il s'agirait aussi d'une victoire pour des évêques comme le **cardinal Vingt-Trois** ou **l'évêque de Langres, Mgr Gueneley**, qui s'est vanté d'avoir fait plier **Mgr Centène** en attendant **Mgr Rey** et **Mgr Aillet**.

Par ailleurs, un article récent paru dans l'*Osservatore Romano* met en cause la commission *Ecclesia Dei*. L'article entend déposséder la commission de ses prérogatives afin de faire passer les instituts *Ecclesia Dei* sous la coupe de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostoliques. Cet article est signé du rédacteur en chef adjoint de l'O.R. : **Carlo di Cicco** et semble entrer dans les vastes manœuvres contre *Summorum Pontificum*.

Affaire à suivre.